

## Compte rendu de séance

### Séance du 19 Mai 2017

L' an 2017 et le 19 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de MEREAU Pascal Maire

**Présents** : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : BONTEMPS Jeannine, SENECHAL Andrée, SIMONNEAU Charlene, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, MOULINO Gilles, PETIT Hervé, ROMAIN Jacques, VAGNAT SERGE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LAVRAT Maryline à Mme BONTEMPS Jeannine, MM : CARTHELIER Gérard à M. MOULINO Gilles, TROUWAERT Dominique à M. VAGNAT SERGE

Absent(s) : Mme JACQUET Anne-Laure, M. FAVIER Yann

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 12/05/2017

**Date d'affichage** : 12/05/2017

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. PETIT Hervé

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**Décision modificative budgétaire n°1 - 2017\_05\_01**

**Approbation du règlement intérieur de sécurité du Comité Technique Départemental - 2017\_05\_02**

**Rénovation de l'éclairage public (PLAN REVE) suite à une panne route de Laverdines - 2017\_05\_03**

**Exploitation coupe de bois 2018 - 2017\_05\_04**

**Mise à disposition de la salle des fêtes - 2017\_05\_05**

**Nouveau classement des communes du Cher en ZRR : motion de l'Association des maires du Cher - 2017\_05\_06**

### **Décision modificative budgétaire n°1 réf : 2017\_05\_01**

Monsieur le maire informe l'assemblée, suite aux observations faites par la perception de Baugy quant aux crédits inscrits au compte 204 lors du vote du budget primitif 2017 et des écritures d'amortissements à réaliser, il conviendrait de procéder aux modifications de crédits de la manière suivante :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>
Chapitre 21 Compte 21538 - 3 000 €	Chapitre 040 Compte 28041582 + 10 €
Chapitre 204 Compte 2041582 + 3000 €	Chapitre 021 - 10 €

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>
Chapitre 042 Compte 6811 + 10 €
Chapitre 023 - 10 €

Après en avoir délibéré, le conseil accepte ces modifications budgétaires

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

### **Approbation du règlement intérieur de sécurité du Comité Technique Départemental**

**réf : 2017\_05\_02**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le règlement intérieur de sécurité établi par le Centre de Gestion du Cher et voté par les membres du Comité Technique départemental.

Il s'agit d'un document par lequel l'employeur détermine les conditions d'exécution du travail dans la collectivité, et qui régit les obligations des agents en matière d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail.

Ce règlement s'applique à tous les agents quel que soit leur statut. Il sera affiché dans les locaux et mis à disposition du personnel communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce règlement

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

### **Rénovation de l'éclairage public (PLAN REVE) suite à une panne route de Laverdines**

**réf : 2017\_05\_03**

Le Conseil Municipal,

Après examen du devis établi par le Syndicat Départemental d'Electrification d'un montant de 784,00 € HT réparti selon le plan de financement suivant :

- participation SDE (70 %) = 548,80 € HT
- participation commune (30 %) = 235,20 € HT

Accepte à l'unanimité la proposition et autorise Monsieur le maire à signer la commande de travaux.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

### **Exploitation coupe de bois 2018 réf : 2017\_05\_04**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. ROGER Rodolphe de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2018 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année présenté ci-après
- 2 – Demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

**ETAT D'ASSIETTE :**

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire	Mode de commercialisation			
						Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
							Appel d'offres	Gré à gré - contrats	
5	emc	60	4.77	oui					X
7	emc	60	5.61	oui					X
9	emc	45	4.85	oui					X
11	emc	45	4.93	oui					X

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

#### Mode de commercialisation en contrat de bois façonné (à la mesure)

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

#### Mode de délivrance des bois d'affouages

Les bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Madame VAGNAT Sabine, Messieurs MOULINO Gilles et VAGNAT Serge,

Conformément aux articles L241-15 et L241-16 du Code Forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par feu
- le délai d'abattage en fonction des ventes régies par l'ONF
- le délai de vidange en fonction des ventes régies par l'ONF

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles citées dans l'état d'assiette.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

#### Mise à disposition de la salle des fêtes réf : 2017\_05\_05

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal le projet de Monsieur et Madame DESNOUES relatif à l'ouverture d'un commerce place de l'église.

Par ailleurs, Monsieur DESNOUES créateur de spectacles, a sollicité la municipalité pour bénéficier de la salle des fêtes pour répéter, ce qui alimenterait également ses chambres d'hôtes.

Une convention a été établie entre les deux parties sur une base de 25 journées par an d'occupation de la salle des fêtes à titre gracieux, ce qui apporte un plus non négligeable aux porteurs de projets.

Néanmoins, la consommation électrique restera à la charge de Monsieur et Madame DESNOUES ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes, au profit de Monsieur et Madame DESNOUES, sur une base de 25 journées par an
- décide que la consommation électrique leur sera facturée au tarif de 0.40 €/kw
- autorise Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

#### Nouveau classement des communes du Cher en ZRR : motion de l'Association des maires du Cher réf : 2017\_05\_06

Monsieur le maire donne lecture de la motion rédigée par l'Association des Maires du Cher sur le nouveau classement des communes du Cher en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).  
Ce nouveau classement fait sortir 106 communes du Cher de ce zonage, dont la commune de VILLEQUIERS.

Après délibéré, le conseil municipal décide de soutenir la motion proposée par l'Association des Maires du Cher.  
A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

#### **Questions diverses :**

#### **Complément de compte-rendu:**

#### **SDE : modification des horaires de nuit de l'éclairage public**

Dans un souci d'économies d'énergie, le conseil municipal décide de modifier les horaires de nuit de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune selon le créneau suivant :

- extinction à 23h00
- allumage à 6h00

Une demande sera faite auprès du SDE afin que les horloges soient modifiées dans les plus brefs délais.

#### **Signalisation centre bourg**

Une demande de devis sera faite pour :

- 1 panneau sens interdit sur arceau à positionner place de l'église
- 1 panneau sens interdit route de Mornay (pour doubler l'existant)
- 1 panneau sens obligatoire (vers l'église en venant de la rue Basse)

#### **Travaux école (CDC La Septaine)**

Bornage réalisé.

Il s'agit d'une opération à tiroirs avec une date de fin de travaux prévue au printemps 2018.

#### **Déplacement du transformateur**

Intervention prévue semaines 29 et 30 (du 17/07 au 28/07)

#### **Tarif EJP foyer socio-culturel**

Contact sera pris avec EDF pour revoir les contrats et décider du maintien ou non du tarif EJP

#### **Radar pédagogique route de Laverdines**

Dans l'éventualité d'investir en 2018 dans ce type de matériel, un dossier sera déposé au 2ème semestre 2017 auprès de la Préfecture pour l'obtention d'une subvention relative aux amendes de police.

Séance levée à: 21:20

En mairie, le 07/06/2017  
Le Maire  
Pascal MEREAU